



**-Mr le Directeur Général
-Madame la DRH
M. LIONEL CALENGE
Mme CHARLOTTE LAURET**

CHU de la REUNION

CHU DE LA REUNION - SITE FELIX GUY
DS 1117
ARRIVEE LE
13 MAI 2025

Recommandé LR

part de l'injustice

Mr le Directeur Général,
Mme la DRH,

Cette situation est intolérable.

A la demande de la CFDT, le DRH du CHU avait reconnu que cette situation entraînait ce sentiment d'injustice et était source de nombreux recours. Peut-on éviter cette situation ?

Dans le processus d'information aux syndicats, la CFDT vous demande de rajouter une colonne « promouvable depuis le » pour chaque agent promouvable. Ainsi, cette transparence permettrait de ne pas léser un agent pour lequel il n'y a aucune réserve, d'obtenir son grade au regard de cette « ancienneté dans la promouvabilité ».

Dans l'attente de votre réponse favorable, gage de transparence affichée, je vous prie d'agréer, Mr le Directeur Général, Mme la DRH, nos salutations respectueuses.

CFDT CHU

Expédit LOCK FAT
SG CFTD SANTE SOCIAUX



Expédit LOCK-FAT